

BRANDALAC (Jean), notaire de Montauban, minutes 1652-1654, f° 273, Archives départementales de Tarn-et-Garonne, cote 5 E 247, PH/MCAS/20200220&20200221.

Publication de testament de feu damoiselle Jeanne Devaures, veuve de feu Me Jacques Dalbaret, avocat.

Damoiselle **Jeanne Devaures**, habitante de Montauban, étant en ses bons sens, mémoire et entendement et bien disposée de sa personne **a présenté** à Jean Solinhac, Jean Jacques Dassier, Barthelemy Trabuc, bourgeois, Ysaac Pages, Pierre Lescure, fils, Pierre Combes, Jean Garric, Jean Olies, marchands, et Adam Delbosc, praticien et à Jean Brandalac, notaire royal de Montauban, retenant l'acte, deux feuillets grand papier, chacun d'eux fermés de soie noire et scellés en sept endroits à la cire rouge d'Espagne du cachet dudit Trabuc, dans lesquels elle a dit avoir fait écrire **son testament** par ledit Trabuc. La testatrice ne sachant ni écrire ni signer. Acte sur ce retenu par Brandalac, notaire recevant, **le 3 juin 1651**.

La testatrice étant décédée. M. M^e François de Rabastenx, conseiller du Roi, lieutenant général, juge mage en la sénéchaussée de Quercy, siège de Montauban, sur la réquisition de M^e Anthoine Saint-Genies, procureur audit siège **pour M^e David Bayllé avocat**, a procédé à l'ouverture et publication du testament, résultant de son **verbal** remis au notaire recevant et dont la teneur suit : Le **26 septembre 1652**, à Montauban, Anthoine Saint-Genies, procureur, pour M^e David Baille, docteur et avocat en la cour, qui a dit, prétendant intérêt en l'hérédité, que damoiselle **Jeanne Devaures veuve** de feu M^e **Jacques Dalbaret, avocat**, serait **décédée le 21 septembre courant (1652)**, ayant testé avant son décès, son testament solennel étant aux mains de Jean Brandalac, notaire de Montauban. Ce dernier le remettant.

Dans sa maison d'habitation, à Montauban, le 3 juin 1651, après midi, la testatrice souhaite être ensevelie chrétiennement et en toute simplicité, selon la police de la religion prétendue réforme dont elle fait profession. Elle lègue : 50 livres tournois aux pauvres de ladite église réformée de Montauban ; 30 livres tournois à **César Hernandés son filleul**, lorsqu'il aura 25 ans ; une pension annuelle sa vie durant de deux setier de blé mixture et deux barriques vin rouge tous les ans à **Jean Barthe, son neveu, fils de feus le sieur Pierre Barthe**, bourgeois et damoiselle **Magdelene Devaures, sa soeur**. M^e **David Bayllé, avocat en la cour, son frère**, son héritier général et universel.